

MAIRIE  
de  
BRINON SUR SAULDRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Jeudi 3 Avril, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 28 Mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

#### **Présents :**

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

#### **Absent excusé :**

**Début de la séance :** 20h00

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle ROBERT.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Février 2025 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 Février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :**

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

#### **Rapport d'activités 2024 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne**

Après son approbation par le comité syndical, le rapport d'activités 2024 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre du Pays Sancerre Sologne en séance public.

↳ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2024 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

**Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :**

<b>N°2025-0024</b>	<b>AMINISTRATION GÉNÉRALE – Délibération approuvant l'échange des terrains d'emprise des chemins ruraux N°16 et N°79</b>
--------------------	--

*Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 2ème adjointe au Maire et déléguée aux chemins.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la modification de l'assiette des chemins ruraux n°16 et n°79 au lieu-dit « Le Cul d'Enfer », en application de la loi 3DS tel que proposé ci-avant par Madame l'adjointe au Maire et tel qu'établi par le géomètre expert dans le dossier en annexe, par l'échange d'une partie des chemins ruraux n°16 et n°79 et de la cession à la commune d'une partie des parcelles F486, F 487 et F 837 sous réserve de respecter la largeur des chemins permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- D'incorporer ces parcelles cédées à la Commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 12**

<b>N°2025-0025</b>	<b>FINANCES – Vote des taux des Taxes Communales 2025</b>
--------------------	---

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1ère adjointe au Maire et déléguée aux finances.*

Le conseil municipal a décidé :

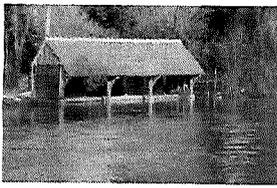
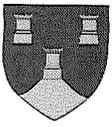
- De maintenir les taux 2025 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2024 :

<b>Fiscalité directe locale</b>	<b>2025</b>
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	35.69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40.82 %
Taxe d'habitation ( <i>résidences secondaires et logements vacants</i> )	24.67 %
Contribution Foncière des Entreprises	25.47 %

- De charger Monsieur le Maire de signer « l'état n°1259 » notifiant les taux d'imposition, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « démarches simplifiées », « l'état n°1259 », dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 12**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

**N°2025-0026 FINANCES – Fongibilité de crédits – Budget principal**

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances*

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 12**

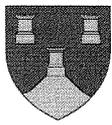
**N°2025-0027 FINANCES – Budget primitif 2025 de la Commune**

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 110 497.21 € et en section d'investissement à 921 587.06 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget principal et ne pouvant pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

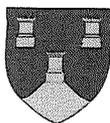
	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	564 725.00		013 – Atténuations de charges	2 000.00	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	670 000.00		70 – Produits de services, du domaine et vente diverses...	78 974.00	
	014 – Atténuations de produits	158 197.00		73 – Impôts et taxes	20 806.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	173 780.00		731 – Fiscalité locale	877 859.00	
	66 – Charges financières	7 000.00		74 – Dotations et participations	342 507.71	



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

67 – Charges spécifiques	2 000.00		75 – Autres produits de gestion courante	40 758.00	
			77 – Produits spécifiques	50.00	
042 – Opérations d'ordre entre sections		23 583.54	042 – Opérations d'ordre entre sections		36 000.00
023 – Virement à la section d'investissement		511 211.67	002 – Résultat de fonctionnement reporté	711 542.50	
<b>Total</b>	<b>1 575 702.00</b>	<b>534 795.21</b>	<b>Total</b>	<b>2 074 497.21</b>	<b>36 000.00</b>
<b>Total Dépenses - section de fonctionnement</b>	<b>2 110 497.21</b>		<b>Total Recettes - section de fonctionnement</b>	<b>2 110 497.21</b>	

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 124.80		13 – Subventions d'investissement	40 313.72	
	204 – Subventions d'équipement versées	16 182.90		16 – Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	150 500.00	
	21 – Immobilisations corporelles	431 256.36		10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	51 209.83	
	23 – Immobilisations en cours	200 000.00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	140 727.30	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	101 381.58		024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00	
	040 – Opérations d'ordre entre sections		36 000.00	040 – Opérations d'ordre entre sections		23 583.54
	041 – Opérations patrimoniales		3 041.00	041 – Opérations patrimoniales		3 041.00
	001 – Résultat d'investissement	70 600.42		021 – Virement de la section de		511 211.67



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

reporté			<i>fonctionnement</i>		
<b>Total</b>	<b>882 546.06</b>	<b>39 041.00</b>	<b>Total</b>	<b>383 750.85</b>	<b>537 836.21</b>
<b>Total Dépenses - section d'investissement</b>	<b>921 587.06</b>		<b>Total Recettes - section d'investissement</b>	<b>921 587.06</b>	
<b>Total du BP 2024</b>	<b>3 032 084.27</b>		<b>Total du BP 2024</b>	<b>3 032 084.27</b>	

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 12**

<b>N°2025-0028</b>	<b>FINANCES – Budget primitif 2025 du Service Assainissement</b>
--------------------	--

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 du service assainissement de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 261 716.85 € et en section d'investissement à 362 746.46 €

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	20 400.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	45 000.00	
	65 -Autres charges de gestion courante	100.00				
	66 – Charges financières	3 976.22				
	042 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70	042 – Opérations d'ordre entre sections		18 592.83
	023 – Virement à la section d'investissement		198 580.93	002 – Résultat de fonctionnement reporté	198 124.02	
	<b>Total</b>	<b>24 476.22</b>	<b>237 240.63</b>	<b>Total</b>	<b>243 124.02</b>	<b>18 592.83</b>



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

	<b>Total Dépenses section de fonctionnement</b>	<b>261 716.85</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>261 716.85</b>	
	20 – Immobilisations incorporelles	47 321.23		13 – Subventions d'investissement	17 849.67	
	21 – Immobilisations corporelles	276 832.40				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000.00				
Investissement	040 – Opérations d'ordre entre sections		18 592.83	040 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70
				021 – Virement de la section fonctionnement		198 580.93
				001 – Solde exécution positif reporté	107 656.16	
	<b>Total</b>	<b>344 153.63</b>	<b>18 592.83</b>	<b>Total</b>	<b>125 505.83</b>	<b>237 240.63</b>
	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>362 746.46</b>		<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>362 746.46</b>	
<b>Total du BP 2025</b>	<b>624 463.31</b>		<b>Total du BP 2025</b>	<b>624 463.31</b>		

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↪ **POUR : 12**

<b>N°2025-0029</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Suppression d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique</b>
--------------------	---

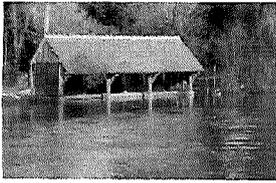
*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée à la gestion du personnel.*

Le conseil municipal a décidé :

- De supprimer un emploi permanent d'agent polyvalent du service technique à temps complet au grade d'adjoint technique, suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial, à compter du jour de la télétransmission de cette présente délibération au contrôle de légalité ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, comme suit :

<b>Filière Technique</b>					
Libellé de l'emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Agent(e)s polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	4	3	35 H - TC

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

présente délibération.

- ☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
- ☞ **POUR : 12**

<b>N°2025-0030</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités</b>
--------------------	---

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée à la gestion du personnel.*

Le conseil municipal a décidé :

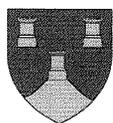
- D'autoriser Monsieur le Maire de créer un emploi nécessaire à l'accroissement temporaire d'activités pour le service technique suivant :
  - Service technique / Filière technique :
    - A compter du 21 avril 2025, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois :
    - Nombre de poste : 1
    - Grade : Adjoint Technique – 1<sup>er</sup> échelon – échelle C1 – IB 367 – IM 366 valeur au 01/01/2024.
    - Temps de travail : 8 heures hebdomadaires.
    - Emploi : Agent de service polyvalent en milieu rural
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23.1 du Code Général de la Fonction Publique, pour le poste défini ci-dessus ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;
- De dire que le tableau des affectifs de la Commune sera modifié comme suit :

<b>Filière Technique – Emploi non permanent</b>					
Libellé de l'emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Agent(e)s de services polyvalent(e)s en milieu rural  <i>A partir du 21 Avril 2025 - Durée 12 Mois sur une période de 18 Mois</i>	Adjoint Technique	C	0	1	8 H - TNC

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

- ☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
- ☞ **POUR : 11**
- ☞ **1 ABSTENTION : 1 (Guillaume CHEVALIER)**

<b>N°2025-0031</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Mise en place du R2gime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P)</b>
--------------------	---



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée à la gestion du personnel.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel selon les modalités définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 12**

<b>N°2025-0032</b>	<b>TRAVAUX – Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – Tranche 3 – Année 2025 et modification du plan de financement</b>
--------------------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure :
  - Pour le lot unique – Menuiserie Extérieures Alu, le marché de travaux au profit de l'entreprise Drouet et Fils pour la somme de 90 790.00 € HT – 108 948.00 € TTC ;
- D'accepter le plan de financement modifié pour les travaux à l'Agence Postale Communale-Maison de la Forêt et Bibliothèque comme présenté ci-dessus pour 2025 ;

**TRANCHE 3 - 2025 – AGENCE POSTALE COMMUNALE ET  
BIBLIOTHEQUE –**

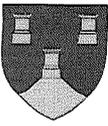
**REPLACEMENT DES MENUISERIES**

<b>TRAVAUX - DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>			
	Montant HT			%	Montant
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>		<b>Autofinancement</b>	Fonds Propres	<b>100 %</b>	<b>97 064.50 €</b>
Sylvie CLAMENT	6 264.50 €				
<b>Total MO</b>	<b>6 264.50 €</b>				
<b>Travaux</b>					
Travaux de menuiseries	90 790.00 €				
<b>Total Travaux</b>	<b>90 790.00 €</b>				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>97 054.50 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>100.00%</b>	<b>97 054.50 €</b>

- De dire que les crédits sont ouverts au budget principal 2025 ;
- De charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 12**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

<b>N°2025-0033</b>	<b>TRAVAUX – Travaux de voirie – Rue Verte</b>
--------------------	--

*Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter d'effectuer les travaux de réfection de la voirie Rue Verte pour 2025 ;
- D'accepter le devis de l'entreprise Colas – Les Carrières – RD2076 – CS 10035 – 18020 Bourges, pour un montant de 19 929.50 € HT soit 23 915.40 € TTC ;
- De dire que les crédits sont ouverts dans le budget primitif 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à cette présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

<b>N°2025-0034</b>	<b>INTERCOMMUNAUTE – Approbation de la convention de service commun mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme</b>
--------------------	--

*Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire*

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la convention de service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

***Date d'affichage en mairie : 4 Avril 2025.***

***Date de mise à en ligne sur le site internet : 4 Avril 2025.***

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*

	Signatures
--	------------



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

Président de la séance :	M. Lionel POINTARD  
Secrétaire de la Séance :	Madame Michèle ROBERT 